

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1923)
Heft: 6-9

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 1923, à l'Hôtel de Ville de Lucerne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nominations statutaires. Le Comité central restant en fonction jusqu'en 1924, il n'y a pas lieu de procéder à des nominations. M. Righini annonce qu'à ce moment-là, il arrivera au terme de son mandat et qu'il ne désire pas être réélu.

Divers. Comme il l'a été dit au début de ce rapport, c'est à Lucerne il y a 23 ans, que M. Max Girardet présidait l'assemblée générale. M. Righini évoque les mérites de cet ancien président et propose en remerciements de son dévouement à la cause de la société, sa nomination de membre d'honneur. La même reconnaissance est due à l'ancien président M. Albert Silvestre qui sera proposé également comme membre d'honneur.

Cette proposition ne figurant pas à l'ordre du jour, un vote d'urgence est admis et ces deux Messieurs sont nommés à l'unanimité et par acclamation membres d'honneur.

M. Ammann de Bâle demande que le pour cent retenu à l'artiste soit fait sur le prix de vente et non pas sur celui du prix indiqué au catalogue. Cette proposition est repoussée.

Sur la proposition de M. Blailé, un télégramme de sympathie sera adressé de la part de l'assemblée générale à M. Philippe Robert, peintre au Ried, qui par suite d'un accident en exécutant des décorations à la gare de Bienne, est dans un état de santé inquiétant.

M. Niethammer propose qu'à l'avenir l'assemblée générale ait lieu en juin, car il pense que cette date serait favorable à une plus grande participation de nos membres à l'assemblée générale.

F. J. Nofaier.

Procès-verbal de l'assemblée générale

du 8 juillet 1923, à l'Hôtel de Ville de Lucerne.

Le président central, M. S. Righini, ouvre la séance à 11 h. 15. Selon liste de présence, tout le Comité central et 44 membres actifs assistent à l'assemblée.

Le président rappelle, par quelques paroles bien senties, le souvenir des membres actifs décédés dans le courant de l'exercice: N. Albisetti, G. de Beaumont, Robert Elmiger, Emile Keyser, Walter Plattner. Les assistants se lèvent de leurs sièges en signe de sympathie.

Sont nommés comme scrutateurs: MM. Couvet (Vaud) et Niethammer (Bâle) — les mêmes qui furent nommés hier à l'assemblée des délégués.

Dans l'intérêt d'une prompte liquidation des affaires à l'ordre du jour, le président recommande de vouloir — autant que possible — approuver les décisions prises par l'assemblée des délégués.

1° Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année dernière est approuvé, sans avoir été lu.

2° Lecture est faite du rapport annuel, le texte français par M. A. Blailé, le texte allemand par M. R. W. Huber. Ce rapport est approuvé par l'assemblée.

3° Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée des délégués, le texte allemand par M. A. Blöchlinger (St-Gall), le français par M. F. J. Nofaier (Neuchâtel); on remercie les rapporteurs; ces procès-verbaux sont approuvés sous réserve de quelques rectifications.

4° Des informations sur l'état de la caisse centrale sont données: en allemand par le caissier M. C. Liner, en français par M. A. Blailé (le compte détaillé se trouve à la page 56 de ce numéro. En se basant sur les rapports fournis par les vérificateurs des comptes: MM. Buchs (Fribourg) et Gilsli (St-Gall), il est donné décharge au caissier central. Au nom de l'assemblée, le président remercie le caissier de sa bonne gestion, tâche dans laquelle il est habilement secondé par son frère, le directeur de banque M. G. Liner à St-Gall.

5° Sont réélus à l'unanimité, pour le nouvel exercice, les vérificateurs et leurs suppléants: MM. Buchs et Gilsli, et MM. Francillon (Lausanne) et Blöchlinger (St-Gall).

6° La cotisation annuelle reste fixée à fr. 10.—.

7° Le budget pour 1923/24 (voyez à la page 60 de ce numéro) est approuvé sans discussion.

8° Le rapport du Comité central fait mention de plusieurs desiderata, en les motivant. Ce sont: les normes établies pour les expositions et les concours devront être observées aussi strictement que possible, tout en considérant qu'il s'agit de prescriptions nouvelles auxquelles il faut s'habituer un peu; la demande que nos membres s'intéressent en grand nombre, et avec plus de zèle que par le passé, aux élections des membres du jury et de leurs suppléants; la réforme de nos publications, en cherchant de réaliser de sérieux progrès, et en même temps faire taire les réclamations

contre notre journal qui depuis tantôt 24 ans, soit depuis sa fondation, a toujours été l'objet de critiques assez amères; un arrangement à prendre avec les éditeurs concernant un honoraire minimum pour le droit de reproduction; un arrangement avec les architectes allouant un dédommagement pour des projets qui ne sont pas exécutés.

9° La motion Dumont-Genève ayant été retirée, sans autre, lors de l'assemblée des délégués, elle est biffée de la liste des questions à l'ordre du jour. Cette motion est remplacée par celle de Vibert-Genève. Elle a été votée comme urgente et ensuite acceptée: On consultera les sections pour apprendre si elles seraient d'accord avec l'idée d'une exposition, à titre d'essai, pour laquelle les membres actifs enverraient 3 de leurs œuvres à condition, qu'après examen du jury, l'admission d'une entre elles leur soit assurée. D'après les renseignements donnés par M. Emmenegger il serait probable que pour l'année prochaine, 1924, le Musée de la paix (Friedensmuseum) à Lucerne pourrait être disponible pour un pareil essai d'exposition.

10° La motion St-Gall: Modification de l'art. 31 des statuts, et qui n'a pas été agréée par l'assemblée des délégués, est repoussée.

11° De même, la motion Genève: échange d'expositions de sections avec frais à la charge de la caisse centrale, est repoussée à une forte majorité, comme, déjà hier, à l'assemblée des délégués.

12° Quant à l'Exposition Nationale des Beaux-Arts, le président central communique qu'à l'avenir le Conseil fédéral ne veut plus s'occuper de la composition du jury. Les associations d'artistes intéressés à la question devront donc être consultées sur le nouvel arrangement à prendre au sujet de l'élection du jury.

13° Notre Journal. La proposition qui nous a été faite et visant la fusion de notre journal avec celui d'une autre corporation, est repoussée. En revanche, le Comité central propose la publication d'un annuaire illustré ainsi que d'un certain nombre de «Communiqués» ou «Bulletins», uniquement destinés à nos membres actifs. Cette innovation qui occasionnerait un excédent de dépense d'environ 800 à 1000 fr., est approuvée à l'unanimité. — De ce fait la question numéro 14 à l'ordre du jour: Motion de la section de Genève — se trouve liquidée, avec l'assentiment de la section.

15° Candidats. Les demandes d'admission de 34 candidats sont recommandées par 10 sections. Tous ces candidats — sauf 3 d'entre eux — sont acceptés comme membres actifs en suite de votations individuelles.

Voir les noms des nouveaux membres à la page 53 de ce numéro.

Deux candidats (Genève et Vaud) ne sont pas reçus pour des raisons formelles; pour un des candidats (Bâle), il faut exiger qu'il remplisse le devoir d'exposer.

16° Elections statutaires. D'après les statuts, il n'y a pas lieu de procéder à des élections pour le moment. M. Righini, président central, surprend l'assemblée par sa déclaration qu'il ne compte pas rester en charge plus longtemps que l'année prochaine. M. Nofaier (Neuchâtel) exprime en peu de mots le désir et l'espoir que pareille décision ne sera point irrévocable.

17° En suivant l'exemple donné par l'assemblée des délégués, et après décision d'urgence, les deux anciens présidents centraux qui ont bien mérité de notre cause, Messieurs Max Girardet et Albert Silvestre, sont nommés membres honoraires.

Un concours qui doit être publié pour l'obtention d'une affiche destinée au Tir fédéral d'Aarau, ne correspondrait nullement aux conditions d'usage, d'après les communications reçues jusqu'ici. Notre société saura en tous cas sauvegarder les intérêts artistiques dans cette affaire.

Une proposition de M. Ammann (Bâle) en vue d'obtenir l'approbation que la provision de ventes faites aux expositions soit calculée sur le montant effectivement touché, et non pas sur le prix coté au catalogue, est repoussée par l'assemblée.

M. Niethammer (Bâle) exprime le désir qu'à l'avenir l'assemblée générale ait lieu au mois de juin, parce qu'à cette époque on pourrait s'attendre à une assistance bien plus nombreuse.

A l'instigation de M. Blailé (Neuchâtel), il est envoyé au nom de l'assemblée un télégramme de sympathie et de bons vœux au collègue Philippe Robert (à Ried) qui a eu un accident assez grave pendant l'exécution des travaux d'ornement de la gare de Bienne.

La séance est levée à midi 15.

R. W. Huber.
